



251, chemin Parker

Dixville, Qc , J0B 1P0

819 849-3037

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 13h à 16h30



Chronique de la mairesse

Bonjour à tous et à toutes,

Un petit mot pour vous parler de nos chemins. Avec le dégel, ce n'est pas toujours facile de circuler sur nos routes de gravier et nous faisons notre possible pour que vous puissiez circuler en toute sécurité. Il faut juste être un peu patient. Pour signaler une problématique, vous pouvez rejoindre Thomas Lepitre, inspecteur municipal, ou le conseiller responsable de la voirie, Fernando Sanchez.

Je voudrais aussi remercier Marie Ève Lanciaux et sa famille pour avoir rénové La Croix de chemin au coin du chemin Chamberlain et Laliberté. Les croix de chemin font parti de notre patrimoine et il faut les conserver.

Françoise Bouchard, Mairesse



ABRIS TEMPORAIRES

DATE LIMITE : 1^{ER} MAI

N'oubliez pas que tous les abris temporaires (pour vos autos ou autre rangement) doivent être retirés de vos propriétés pour la période estivale. La date limite pour les retirer est le 1^{er} mai. Nous comptons sur votre collaboration habituelle pour les retirer avant cette date.

PROCHAIN PAIEMENT DE TAXES : 15 MAI 2022

N'hésitez pas à nous faire parvenir des chèques postdatés à l'avance ou à faire vos paiements en ligne via votre institution financière afin d'éviter les frais de retard.

Propriétaires de piscine ou de spa desservis par le réseau d'aqueduc...



La saison de la baignade arrive à grands pas!

Nous savons que plusieurs d'entre vous utilisez l'eau du réseau d'aqueduc afin de remplir vos piscines ou spas. Bien que cette pratique ne soit pas idéale, nous comprenons votre besoin. Toutefois, nous demandons votre collaboration afin que le début de saison se déroule bien pour tous.

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir **contacter l'inspecteur municipal 24 heures avant le début de votre remplissage** afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires pour la gestion du réseau d'aqueduc. Cela nous permettra, entre autres, d'augmenter manuellement les réserves d'eau en plus de nous éviter de chercher des fuites sur le réseau durant votre période de consommation supplémentaire.

Aux futurs propriétaires de piscine et de spa...

N'oubliez pas de demander à l'avance votre permis pour votre installation aquatique. Vous pouvez utiliser le formulaire de demande de permis qui se trouve sur le site internet ou passez au bureau en prendre une copie.

À prévoir pour les piscines de moins de 1,2 mètre de haut (1,4 mètre pour les piscines démontables)

Clôture obligatoire autour de votre piscine



DISTRIBUTION ANNUELLE D'ARBRES ET DE COMPOST

QUAND : SAMEDI LE 21 MAI DE 7H00 À 10H00

OÙ : PARC CUSHING, AU BOUT DU CHEMIN DESBIENS

Prendre le chemin Desbiens par le chemin Chamberlain, entre les #445 (incendie) et #455



Site Internet pour inscription:

www.campkionata.com/inscription

819 849-7014

kionata@mrcdecoaticook.qc.ca





Programme de vidange des fosses septiques

Été 2022

Cette année commencera à Dixville le programme de vidange des installations septiques organisé par la MRC. **La période de vidange débutera vers la mi-mai et elle s'échelonnera sur environ quatre (4) semaines pour les résidences saisonnières et permanentes.** Les citoyens concernés recevront un avis par la poste quelques semaines avant la vidange.

La vidange régulière des boues permet d'éviter que les solides et les écumes n'atteignent pas le champ d'épuration et le colmatent. Un mauvais fonctionnement de l'élément épurateur peut entraîner des refoulements dans la maison ou des écoulements dans l'environnement qui pourraient atteindre des sources d'eau souterraines destinées à la consommation. De plus, un champ d'épuration colmaté coûte très cher à remplacer.

La vidange sélective

La MRC a opté pour une « vidange sélective » des fosses septiques, une technique approuvée par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Cette technique est effectuée par un camion spécial à deux compartiments. Les solides sont vidangés dans un compartiment, et le liquide dans l'autre. Le liquide est ensuite filtré à 98% et retourné dans la fosse, alors que les solides demeurent dans le camion. Ce type de vidange comporte plusieurs avantages :

- L'eau retournée dans la fosse contient les bactéries responsables du bon fonctionnement de l'installation septique.
- Le volume des boues à traiter et à transporter est considérablement réduit.
- Le prix est beaucoup plus avantageux que la vidange totale.

Évidemment, cette technique ne s'applique pas aux fosses scellées. Une vidange totale pourrait aussi être effectuée dans certaines conditions (puisard, fosse très sale, etc.).

Pour tout savoir sur ce programme, nous vous invitons à consulter le site web de la MRC www.mrcdecoaticook.qc.ca sous l'onglet Services → Matières résiduelles → Fosses septiques



Sarah-Claude Bergeron Lafontaine, Agente de soutien en environnement, MRC de Coaticook

N'hésitez pas à joindre Mme Bergeron-Lafontaine pour toutes questions : 819 849-9166 poste 252.

Rapport aux citoyens des faits saillants du Rapport financier 2021

Le rapport financier consolidé au 31 décembre 2021 englobe les organismes municipaux qui sont sous le contrôle de la municipalité, plus spécifiquement la « Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook » et « la Régie de protection des incendies de la région de Coaticook »

L'état consolidé des activités financières de fonctionnement indique que la municipalité a terminé l'exercice 2021 avec des revenus de fonctionnement de 1 509 796 \$, des revenus d'investissements de 87 911 \$, des charges de 1 667 851\$, des investissements de 1 551 \$ pour clôturer l'année avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice de 124 295 \$.

D'après les vérificateurs, les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2021, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice.

Le programme triennal d'immobilisation se résume comme suit :

2022 : 1 071 500 \$

2023 : 81 500 \$

2024 : 81 500 \$

Françoise Bouchard, Mairesse



AVIS PUBLIC - ENTRÉE EN VIGUEUR REG 238-21

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 238-21 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau municipal au 251, chemin Parker à Dixville, les jours ouvrables.

Le règlement numéro 238-21 est entré en vigueur le 9 mars 2022, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Coaticook relatif au présent règlement.

Donné à Dixville, ce 22 mars 2022.

Sylvain Benoit
Directeur général, greffier-trésorier



AVIS PUBLIC - ENTRÉE EN VIGUEUR REG 239-21

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 7 février 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 239-21 modifiant le règlement de zonage no. 215-20 afin de modifier des éléments liés aux usages et de créer la nouvelle zone P-3.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau municipal au 251, chemin Parker à Dixville, les jours ouvrables.

Le règlement numéro 239-21 est entré en vigueur le 9 mars 2022, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Coaticook relatif au présent règlement.

Donné à Dixville, ce 22 mars 2022.

Sylvain Benoit
Directeur général, greffier-trésorier

BIBLIOTHÈQUE MOBILE

DATES : LES VENDREDIS
 15 AVRIL
 13 MAI
 10 JUIN

HEURE : de 10h00 à MIDI

LIEU : SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL , 251 CHEMIN PARKER



CONTACTS DES ENTREPRISES RESPONSABLES

Vidange-compost-recyclage:	MRC de Coaticook (depuis le 1er janvier 2022)	819 849-9166
Déneigement:	Roger Martineau inc.(Claude Rodrigue)	819 849-3264 / 819 571-3224

Veuillez noter ces numéros et contacter directement l'entrepreneur à propos du service et, à défaut de satisfaction, communiquer au bureau municipal ou avec l'inspecteur en voirie au 819 571-2323.